

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 64 (1972)  
**Heft:** 6-7

**Artikel:** En marge de la Conférence des Nations unies sur la protection de l'environnement : coopération internationale au banc d'essai : est-il encore possible de sauver le Rhin?  
**Autor:** Birkner, Siegfried  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-385664>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

de vieillesse ainsi que des prestations supplémentaires en vue de la promotion de la propriété privée.

### **Evolution de longue haleine**

L'évolution ayant conduit à une reconnaissance mutuelle totale des partenaires sociaux et à l'autonomie complète dans la conclusion de conventions collectives s'étend sur une période fort longue dont les débuts remontent au milieu du 19<sup>e</sup> siècle. Ce sont les imprimeurs allemands qui peuvent se vanter d'avoir conclu, en 1873, la première convention collective de valeur. Or, l'évolution a pour ainsi dire piétiné jusqu'à la fin de la première guerre mondiale. Ce ne fut qu'à partir de 1918, après la création des fédérations patronales à l'échelon national, que les conventions collectives devinrent chose courante. En ce qui concerne le droit de coalition, il fut sanctionné pour la première fois dans la Constitution de Weimar du 1<sup>er</sup> août 1919.

Dans le III<sup>e</sup> Reich, le droit du travail fut entièrement réorganisé en fonction du principe de la stricte hiérarchie: les conventions collectives ont été remplacées par des règlements tarifaires décrétés par l'Etat. Mais après 1945, on reprit le concept général du droit du travail tel qu'il s'était développé jusqu'en 1933, tout en tenant compte des expériences faites pendant la période précédente ainsi que de la nouvelle situation dont les données étaient tout à fait différentes. Signalons pour terminer que le Gouvernement actuel de la République fédérale est en train de codifier l'ensemble des dispositions existant en matière de droit du travail et qu'il vient d'amorcer les travaux préliminaires à la création d'un Code du travail.

*En marge de la Conférence des Nations unies sur la protection de l'environnement*

### **Coopération internationale au banc d'essai: est-il encore possible de sauver le Rhin?**

*Par Siegfried Birkner*

(INP) L'état d'un patient au chevet duquel sont réunis de nombreux médecins qui n'ont pas encore abandonné l'espoir de le sauver, est une cause de gros soucis. Ce « Vater Rhein » sujet de beaucoup de chansons et évoqué dans d'innombrables langues de la terre est malade à mourir, et il est temps de se préoccuper de sa convalescence.

L'exemple précis du Rhin démontre que la plupart du temps les problèmes d'environnement ne peuvent être résolus que dans le cadre de la coopération internationale. C'est ainsi que les cinq Etats

riverains ou proches du Rhin, long de 1320 km, à savoir la Suisse, la France, la République fédérale d'Allemagne, le Luxembourg et les Pays-Bas se sont regroupés, dès 1963 également, au sein de la « Commission internationale de protection du Rhin contre la pollution ». Cette commission a pour mission d'effectuer les travaux préliminaires sur le plan technique et sur celui de l'organisation en vue de la conclusion d'accords bilatéraux ou multilatéraux garantissant la protection du Rhin. Elle a constitué dix groupes de travail au sein desquels des experts de l'environnement formés dans les disciplines les plus diverses traitent les problèmes en rapport avec la pollution du Rhin.

Pour l'automne 1972, la Commission du Rhin a prévu une « Semaine internationale de protection du Rhin ». Entre le 18 et le 22 septembre, des scientifiques, des personnalités politiques et des journalistes de divers pays effectueront un voyage d'une semaine sur le Rhin. Ce voyage les conduira de Bâle à Rotterdam. Le but de ce voyage est d'illustrer, par la visite directe des lieux, les problèmes qui font du Rhin le gros souci de l'Europe, le plus important étant celui des eaux usées que les entreprises industrielles, les villes et les communes déversent encore bien souvent dans le fleuve sans avoir subi de traitement préalable ou en n'assurant qu'un traitement mécanique, mais non biologique. En République fédérale d'Allemagne, la Communauté de travail des Länder (fédérés) en vue de la sauvegarde de la propreté du Rhin élabore actuellement un programme quinquennal qui comportera les frais et investissements nécessaires en vue d'une épuration industrielle et communale des eaux usées.

Un autre problème majeur posé par l'eau de ce Rhin qui a inspiré tant de poètes est sa pollution par les huiles usées, ce que l'on a convenu d'appeler les huiles de fond de cale, dont tant de bateliers se débarrassent encore la nuit tombée et en dépit du bon sens en les déversant dans le Rhin. La quantité d'huile nocive versée de cette manière dans le fleuve est évaluée à quelque 10000 tonnes par an. Finalement, le Rhin est la voie fluviale du monde où la circulation des bateaux est la plus intense: 17000 péniches et bateaux à passagers le parcourent tous les ans. L'huile de fond de cale est en réalité un mélange de vieilles huiles usées, de graisses de toute sorte, de détergents divers et d'eau sale. Ce mélange polluant au plus haut point s'accumule progressivement en fond de cale, le point le plus bas de la coque du navire. Il existe à l'heure actuelle sur le Rhin six bateaux équipés spécialement en « nettoyeurs de fond de cale » et dont les pompes extraient gratuitement des fonds de cale ces huiles usées, et par la suite les brûlent partiellement, ou, après un traitement spécial de séparation, les envoient à la récupération.

Une autre source non négligeable de la pollution du Rhin est constituée par les eaux usées et salines émises par le traitement de la

potasse dans les mines d'Alsace, sur la rive française du Rhin, et qui rejoignent directement le Rhin. Dans le cadre des entretiens de la « Commission internationale de protection du Rhin contre la pollution », une solution à ce problème commence à se dessiner. Elle serait encore pour cette année: on prévoit en effet de stocker les déchets de potasse sur des terrils, un procédé certes bien plus gênant, mais nettement plus favorable à l'environnement.

Et enfin, les observateurs de la navigation rhénane entre Bâle et Rotterdam évoqueront certainement aussi en septembre la charge thermique qui menace les eaux du Rhin et qui représente une conséquence quasi inévitable de la construction projetée de centrales nucléaires. Dans le cadre de ces projets, l'eau du Rhin est utilisée pour le refroidissement et ramenée réchauffée dans le fleuve. D'ici à 1975, sept « centrales thermiques nucléaires » – c'est là l'expression choisie par la terminologie – fonctionnant d'après le principe de la fission atomique, doivent être construites sur les rives du Rhin. D'ici à 1985, six autres centrales nucléaires sont prévues le long du Rhin. On envisage également de doubler ou de tripler d'ici là la capacité des centrales déjà existantes. En République fédérale d'Allemagne, l'eau de refroidissement des centrales nucléaires doit passer par des unités de réfrigération atmosphérique avant de rejoindre le réseau fluvial. Mais cette prescription n'est pas valable pour tous les pays qui construisent des centrales nucléaires sur les rives du Rhin. Les spécialistes ont calculé que si l'on ne prévoyait pas l'installation de telles unités de réfrigération, l'eau du Rhin atteindrait en été jusqu'à 35 degrés Celsius, une température qui détruirait automatiquement et irrémédiablement la faune et la flore de ce grand fleuve. Les causes de pollution du Rhin, pollution qui a maintenant atteint un niveau effrayant et dangereux à la fois, sont dépistées. On est également en train de contrôler le problème et de le maîtriser: entre 1950 et 1959, les Länder fédérés d'Allemagne ont investi 2,5 milliards de DM sur les rives du Rhin, et, entre 1960 et 1970, 10 milliards de DM ont été dépensés pour la protection du Rhin. Pour la prochaine décennie, un montant double est prévu.

Qu'a-t-il été permis de réaliser grâce à ces dépenses non négligeables? Ce n'est hélas pas bien davantage que la « sauvegarde de l'état de qualité », comme l'a formulé récemment un expert des questions hydrologiques au service d'un ministère. Et quelles sont les perspectives pour les prochaines années? Bien qu'à l'heure actuelle déjà près de vingt millions de personnes tirent leur eau potable – évidemment après traitement approprié – du Rhin, on sera bien forcé de rendre aux poissons du Rhin la vie un peu plus agréable et supportable. Mais on n'évoque pas explicitement l'espoir de rendre au Rhin sa propreté.